



Résumé

Vision environnementale du limbourg

www.limburg.nl

provincie limburg



Résumé

VISION ENVIRONNEMENTALE DU LIMBOURG

Le présent résumé de la Vision environnementale du Limbourg ne confère aucun droit.

Introduction : Travailler ensemble à un Limbourg prêt pour l'avenir

Les défis liés à la santé et à la sécurité, aux changements de société, à la transition climatique et énergétique, à la transition agricole, à la numérisation et à l'économie circulaire, tels sont en bref ceux auxquels le Limbourg est confronté. Il s'agit là de défis et de possibilités qui exigent une approche intégrée, tant sur le plan spatial que sur le plan des aspects sociaux et économiques.

Dans le cadre de la Vision environnementale du Limbourg, nous vous faisons partager notre vision à long terme. Nous vous montrons comment nous recherchons toujours l'équilibre entre la protection et l'utilisation du milieu de vie physique. Dans cette Vision environnementale, nous abordons les questions dont la Province est légalement responsable. En outre, nous traitons de manière autonome des questions qui sont d'une grande importance pour notre province. Notre point de départ est le modèle rhénan, qui est synonyme de concertation et de coopération, de solidarité et de savoir-faire et qui est axé sur le long terme, sur des valeurs telles que la qualité et le bonheur. Cela signifie que nous prêtons attention à toutes les parties prenantes et à la société dans son ensemble.

Guide pour le lecteur

Nous avons divisé la Vision environnementale du Limbourg en deux parties : une partie thématique dans laquelle nous détaillons nos ambitions et nos missions pour les différents thèmes, et une partie spécifique à la région dans laquelle les thèmes sont liés à une échelle suprarégionale pour les trois régions du Limbourg du Nord, du Centre et du Sud. Les visions régionales ont été élaborées en étroite collaboration entre les partenaires des régions. De ce fait, chaque texte régional a ses propres accents et il existe des différences en termes de sujets et de détails.

Conception graphique

Nous utilisons des phylactères dans la Vision environnementale du Limbourg. Les deux variantes ont chacune leur propre signification et leur propre source.



Des intérêts de la Province sont mentionnés tout au long du document. Ils se trouvent sur la page de couverture des chapitres thématiques et sont reconnaissables au cercle avec une flèche.



Un processus de participation a été mené pour la Vision environnementale (voir le chapitre Justification de la Vision environnementale). Dans ce processus, les Limbourgeois ont été interrogés sur toutes sortes de sujets. Quelques exemples et réponses courantes peuvent être trouvés dans les carrés avec une flèche. Cela vaut aussi pour les résultats d'autres études pertinentes (en cours) comme Koopstromenonderzoek Limburg et Dear Euregio.

1 Défis pour le cadre de vie physique du Limbourg

Nous distinguons trois missions principales. Ces missions jouent un rôle à l'échelle du Limbourg, mais les accents diffèrent selon les régions et les secteurs. Les principales missions sont les suivantes :

- Un cadre de vie attrayant, social, sain et sûr
 - dans les zones urbaines ou bâties
 - dans les zones rurales
- Une économie durable, innovante et tournée vers l'avenir (y compris la transition agricole)
- Adaptation au climat et transition énergétique

La Vision environnementale du Limbourg est un document dynamique à caractère modulaire ; il peut donc toujours être mis à jour en partie. La crise du coronavirus nous a fait prendre conscience que nous devons envisager l'avenir avec souplesse. (Voir aussi le chapitre Du développement à la mise en œuvre).

2 Vision de l'avenir 2030 - 2050

Voici comment nous voyons l'avenir :

Le Limbourg est fermement ancré dans un contexte eurégional ; grâce à des infrastructures bien connectées, des liens sociaux et économiques et une coopération administrative.

Dans le Limbourg, il fait bon vivre, apprendre et travailler. Notre province se caractérise par un bon climat d'affaires, une forte cohésion sociale et d'excellentes qualités environnementales. Nous offrons à tous nos habitants la prospérité, le bien-être et un cadre de vie sain, vivable et sûr. Nous y parvenons en collaborant avec les pouvoirs publics, les organisations sociales, les entreprises et les habitants du Limbourg. Chacun avec ses propres forces.

Les villes et les villages ont subi une transformation coordonnée mais progressive. Ils disposent d'un éventail approprié de logements, de magasins, de bureaux et d'autres lieux de travail, ainsi que de moyens de transport, de services publics et d'installations culturelles et éducatives. La transformation a été réalisée dans le respect des éléments du patrimoine et identitaires.

Les entrepreneurs, le secteur de l'éducation et les pouvoirs publics mettent en œuvre conjointement le développement vers une économie durable, circulaire et inclusive.

Le Limbourg est connecté à de solides réseaux (inter)nationaux d'énergie. La production d'énergie durable est imbriquée dans les villages et les villes et a lieu sur quelques sites de production à grande échelle dans le Limbourg. La société tout entière, y compris le monde des affaires, a participé à la transformation en une économie plus circulaire.

Les transitions entre les zones bâties et les zones rurales sont conçues de manière optimale pour l'agriculture urbaine (circulaire), les loisirs, l'expérience de la nature et des paysages et les installations adaptées au climat.

Les eaux souterraines sont bien protégées et réservées à l'approvisionnement en eau potable. Les vallées des ruisseaux ont une fonction d'adaptation au climat. Il y a plus de place pour l'eau, les forêts climatiques, les formes d'agriculture axées sur la nature et l'économie des loisirs.

Le Réseau Nature du Limbourg^[1] et les zones Natura 2000 qui en font partie ont été dotés d'un caractère plus robuste. Ils sont plus fortement interconnectés. En partie grâce aux zones de transition multifonctionnelles autour du Réseau Nature, les conditions de maintien de la biodiversité se sont améliorées.

À l'extérieur de la zone vert-bleu^[2], à savoir principalement celle de vallées de ruisseaux et de rivières, de zones de liaison de réserves naturelles, ainsi que celle du Réseau Nature du Limbourg, l'agriculture circulaire détermine dans une large mesure l'utilisation des terres dans la zone rurale du Nord et du Centre du Limbourg. L'équilibre avec l'environnement a été rétabli. Dans la zone protégée « Beschermingsgebied Nationaal Landschap Zuid-Limburg », qui fait partie du Parc des Trois Pays, les qualités environnementales telles que les eaux souterraines, le système hydrographique, la nature, le sol, la tranquillité et les paysages, ainsi que le patrimoine sont importantes et vont de pair avec le développement de l'agriculture, de l'économie des loisirs et des villages.

3 Principes du Limbourg et affectation générale

3.1 Les principes du Limbourg

Nous recherchons l'équilibre entre la protection et l'utilisation de l'environnement physique dans lequel nous vivons, travaillons, apprenons et passons notre temps libre. Lorsque nous devons procéder à des arbitrages dans ce domaine, nous le faisons sur la base des principes limbourgeois suivants :

>Nous nous efforçons de créer une société inclusive, saine et sûre qui invite à la rencontre, aux loisirs et à l'engagement social.

1 Natuurnetwerk Limburg : auparavant dénommé « Goudgroene Natuurzone

2 Groenblauwe mantel : zone dénommée auparavant « Zilvergroene natuurzone en Bronsgroene landschapszone »

>Les caractéristiques et l'identité des zones sont des points essentiels. La coopération avec d'autres parties et initiateurs se fonde sur une approche par zone. Il y a donc de la marge pour un travail sur mesure.

>Plus de ville, plus de campagne. Nous favorisons la variété dans les zones. La fonction urbaine est concentrée dans des villes et villages compacts. Les zones rurales sont développées en contrepartie des zones urbaines plus animées.

>Nous gérons nos espaces et nos réserves avec soin, tant sous terre qu'en surface. Nous œuvrons pour un développement socio-économique sans transmettre les problèmes aux générations futures. Conformément à la Loi sur l'environnement, notre Vision environnementale est fondée sur le principe de précaution : action préventive, lutte contre les dommages environnementaux en priorité à la source, et principe du pollueur-payeur. Lors de nos arbitrages, nous prenons en compte non seulement l'impact sur les personnes, l'économie et la prospérité, mais aussi l'impact sur l'environnement et le cadre de vie. Nous nous efforçons de combiner les fonctions et d'utiliser de manière optimale les fonctions existantes. Nous nous concentrons sur la prévention des déchets et utilisons de manière responsable les ressources naturelles telles que les matières premières, les combustibles fossiles et l'eau. Nous orientons nos efforts sur les matières premières renouvelables et nous nous efforçons de mettre en place une économie circulaire. Nous gérons nos richesses archéologiques et géologiques avec soin.

3.2 Affectation générale

Type principal	Catégorie
Zones rurales	Zone vert-bleu Réseau Nature du Limbourg (y compris la zone Natura 2000) Zone périphérique (« buitengebied »)
Zones bâties	Zone urbaine Centre urbain Noyau rural Lieux d'activités économiques
Infrastructures	Route (inter)nationale Route provinciale Voie ferrée (inter)nationale Voie navigable (inter)nationale (Aéro)port Pipelines (inter)nationaux

Les zones contiguës ont une forte interrelation et interaction les unes avec les autres. Les zones de transition entre les différentes zones rurales requièrent des solutions sur mesure.

4 Intérêts de la Province

En tant que Province du Limbourg, nous travaillons pour le bien commun, tout comme les autres pouvoirs publics. Ce faisant, nous accordons une attention particulière à l'intérêt général de la population et des entreprises du Limbourg. Outre notre vision autonome des missions, nous nous concentrons sur nos tâches principales.

La notion « d'intérêts de la Province » n'est pas délimitée dans la Loi sur l'environnement. En ce qui concerne le développement des zones, par exemple, nous utilisons les critères suivants :

- il s'agit de l'exécution d'une ou plusieurs des tâches essentielles de la Province ;
- il s'agit d'une problématique supracommunale/(supra)régionale ;
- il s'agit d'un intérêt général pour la population, pour la qualité de l'environnement ou pour les entreprises dans la province du Limbourg.

Ces critères s'appliquent à la fois séparément et en combinaison. Dans la Vision environnementale, nous identifions le rôle et les intérêts de la Province dans les différents thèmes ou domaines. L'utilisation des ressources financières est déterminée dans des cadres politiques et des programmes établis séparément.

Intérêts de la Province dans la Vision environnementale du Limbourg

L'aperçu des intérêts de la Province ci-dessous est présenté dans la version néerlandaise de cette vision sur la page de titre des chapitres thématiques.

Habitat et cadre de vie

Une offre/un plan de logements où l'offre et la demande sont en équilibre, tant qualitativement que quantitativement. Par conséquent, un nombre suffisant de logements (abordables) de la bonne qualité au bon endroit. Nous considérons que tous les développements de logements sont d'importance provinciale.

Sécurité et santé

Un environnement de vie sain et sûr pour chaque habitant du Limbourg. Une conception du cadre de vie qui encourage l'exercice, les rencontres, l'autonomie et la cohésion, l'éducation et un mode de vie sain.

Culture, sport et patrimoine

Une offre diversifiée d'équipements régionaux pour le sport et la culture. La conservation et la (ré)utilisation du patrimoine culturel et des monuments dans leur environnement (ensembles patrimoniaux). Une gestion soigneuse des valeurs archéologiques et leur préservation.

Économie

Un excellent climat d'affaires avec une structure économique forte : La puissance de l'innovation et des écosystèmes d'innovation florissants basés sur la collaboration en « triple hélice ». Une économie circulaire. Une bonne (infra)structure de connaissances et d'éducation. Un marché du travail réactif et flexible, dans lequel les talents à tous les niveaux se manifestent.

Lieux d'activités économiques

Des espaces de développement suffisants et de bonne qualité pour les entreprises existantes et nouvelles : lieux d'activités pour les entreprises, emplacements de bureaux et zones commerciales.

Mobilité

Une bonne connexion aux réseaux (inter)nationaux et (eu)régionaux (route, rail, eau, air, pipeline). Une mobilité prête pour l'avenir, accessible, sûre, intelligente, propre et sans frontière, afin que les gens puissent se déplacer librement selon leurs souhaits et leurs besoins.

Énergie

Une transition énergétique innovante qui renforce la structure économique, nous rend moins dépendants des énergies fossiles, réduit l'impact des émissions et prend en compte la biodiversité.

Agriculture

Un climat d'affaires favorable au secteur agroalimentaire. Une transition significative dans le secteur agroalimentaire : une transition vers une production plus durable, circulaire, orientée vers la demande, qui soit en équilibre avec un environnement de vie sain et durable, et qui y contribue.

Eau

Un système hydrologique écologiquement sain, résilient et adaptable pour absorber autant que possible naturellement les extrêmes climatiques. Une approche intégrale et réaliste de la protection contre les inondations et dégâts des eaux, les pénuries d'eau, les sécheresses et pour l'amélioration de la qualité des eaux dans l'ensemble du bassin versant de la Meuse. L'approvisionnement en eau douce (pour l'eau potable et d'autres fonctions), la restauration de la nature, la restauration du système hydrographique, la sécurité des eaux, l'agriculture, les paysages et le problème de l'azote doivent être considérés et traités de manière cohérente.

Nature

Maintenir la biodiversité.
Réaliser un réseau robuste de nature, de forêts et d'eau, et une zone rurale veinée de vert.
L'ancrage social et l'expérience de la nature.

Paysages

La préservation et la mise en valeur des qualités caractéristiques et de la variété des paysages limbourgeois, y compris la zone vert-bleu, les parcs nationaux (élargis), le paysage national du Limbourg du Sud et les zones ville-campagne.

Sol et sous-sol

Le sous-sol reste utilisable en permanence. Aussi pour les générations futures. Extraire les matières premières avec prudence. À des fins multiples et avec un soutien.
Assurer la sécurité d'utilisation des carrières de calcaire souterraines.
Suivi des décharges fermées.
Protection efficace de la qualité environnementale du sol.

Partie A - Visions thématiques

Chaque thème est divisé en trois parties. Nous indiquons quelle est la mission, quelle est notre ambition et ce que nous choisissons de faire dans cette Vision environnementale. Dans ce résumé, nous communiquons nos choix les plus importants pour chaque thème.

5 Habitat et cadre de vie

Du point de vue du législateur, notre rôle provincial sur ce thème est limité. C'est pourquoi nous avons opté ici pour un rôle de définition de l'ordre du jour, de stimulation, d'orientation et de liaison. Nous agissons sur la base de la valeur ajoutée, en soutenant et en complétant nos partenaires. Le cas échéant, nous prenons des mesures correctives sur la base de la législation portant sur l'environnement.

Nous examinons les développements de la construction de logements dans un contexte social large. Cela nécessite une approche intégrée dans laquelle la sécurité et la qualité de vie sont toujours prises en compte. En outre, nous stimulons la durabilité et l'adaptation des maisons existantes et nouvelles.

Nous pensons qu'il est important de mettre d'abord de l'ordre dans la qualité de l'espace bâti. Grâce au principe de « l'échelle » pour une urbanisation durable, nous utilisons de manière optimale l'espace dans les zones bâties. Cela signifie que les biens vacants sont d'abord réutilisés et réaménagés. En principe, le logement n'est autorisé que dans des zones résidentielles désignées, des exceptions pouvant être faites - temporairement - sous la forme d'une zone flexible.

La Vision environnementale de la Province constitue le cadre d'orientation pour ce faire. En raison de l'évolution rapide des besoins en matière de logement et des différences locales et régionales dans les tâches relatives au logement et au cadre de vie, il est nécessaire d'élaborer de manière plus ciblée les programmes, les agendas et les instruments provinciaux, régionaux et/ou communaux. L'Agenda 2020-2023 du Limbourg pour le logement en est un exemple.

6 Sécurité et santé

La Province du Limbourg travaille intensivement avec ses partenaires de réseau à une approche unique, intégrale et efficace de la sécurité et de la qualité de vie dans les villes et les villages, et à la santé des habitants. Nous avons un rôle de coordination dans ce domaine. Nous encourageons la coopération entre partenaires et assumons nos tâches essentielles dans le domaine de la sécurité et de la santé.

Nous travaillons à la qualité du cadre de vie sur la base de nos tâches légales en tant qu'autorité compétente dans un vaste domaine d'activités pouvant nuire à l'environnement. En l'occurrence, nous profitons des possibilités de coopération en matière de santé et de sécurité au sens le plus large du terme. Pour certains domaines, des tâches ont été confiées aux services régionaux de mise en œuvre, les RUD.

Nous adhérons aux normes nationales et européennes en matière de sécurité environnementale et de santé. Nous nous acquittons de nos tâches principales légales dans le domaine de la qualité environnementale (VTH) de manière efficace et professionnelle.

En ce qui concerne la sécurité extérieure, nous nous concentrons sur la gestion des risques existants et/ou futurs.

Nous nous concentrons sur le regroupement des activités industrielles à haut risque. Si une combinaison d'activités à haut risque et d'objets vulnérables ne peut être évitée, nous voulons que la zone soit aussi sûre que possible, afin que de grands groupes de personnes soient protégés contre les accidents impliquant des substances dangereuses.

Avec nos partenaires, nous concrétisons un programme économique en rapport avec la santé. Il s'agit par exemple de la participation au travail mais aussi de la santé en tant qu'entreprise, par exemple à travers le Brightlands Maastricht Health Campus et le Brightlands Greenport Venlo.

7 Culture, sport et patrimoine

Nous sommes fiers de notre patrimoine et nous nous engageons à le préserver et à l'utiliser. En même temps, nous sommes ouverts aux nouveaux développements et aux nouvelles formes de culture. Nous travaillons avec le gouvernement national et les communes pour créer une infrastructure culturelle de base solide.

Nous voulons que le plus grand nombre possible de Limbourgeois puissent faire du sport et de l'exercice. À partir de notre rôle supra-local, nous nous concentrons sur les sports grand public, le développement des talents/les sports de haut niveau et les événements sportifs, dans une perspective eurégionale. Dans la mesure du possible, nous optons pour un cadre de vie et des infrastructures qui encouragent l'exercice physique.

En collaboration avec les propriétaires, l'État et les communes, nous agissons pour la préservation et de la réaffectation de monuments religieux et non religieux protégés. La préservation des monuments est une partie importante du développement urbain ou de la gestion des zones Natura 2000. Dans nos conseils et lors de l'octroi de subventions pour le patrimoine, nous considérons les monuments dans leur environnement, soit l'ensemble patrimonial. Nous soutenons les initiatives qui contribuent à une recherche archéologique ciblée et efficace, et y contribuons nous-mêmes en consultant les acteurs du marché concernés.

8 Économie

Au Limbourg aussi, nous sommes confrontés à des défis et à des transitions mondiales dans les domaines de l'énergie, de la durabilité, de l'alimentation, de la santé et de la numérisation. Ces transitions sont liées et vont dans le sens d'une économie circulaire. Pour le parc industriel de Chemelot, la transition vers un site circulaire est essentielle.

Cette mission offre des possibilités d'innovation et de croissance dans l'activité économique du Limbourg, mais elle exige également une forte capacité d'adaptation de la part des entrepreneurs et des entreprises. Les quatre campus Brightlands peuvent jouer un rôle important dans ces transitions. À cette fin, la cohésion entre les campus ainsi que les liaisons avec les PME devront être renforcées, et des emplacements pour les entreprises débutantes et en croissance sont nécessaires.

Une structure économique prête pour l'avenir exige également un climat d'affaires attrayant pour les entrepreneurs, les salariés et les étudiants. Une bonne infrastructure et une bonne accessibilité - par la route, le rail, l'eau, l'air et les conduites, ainsi que par le numérique - sont essentielles en l'occurrence. Cela s'applique également à la disponibilité d'un nombre suffisant de personnel qualifié et de logements suffisants et abordables. L'éducation et le marché de l'emploi contribuent également au renforcement de la structure économique. À cette fin, il est important de disposer d'une bonne offre d'éducation correspondant à la demande et d'une main-d'œuvre dynamique, durable et transfrontalière. En tant que Province, nous pouvons contribuer à la participation du plus grand nombre possible de Limbourgeois au marché de l'emploi. Cela n'est pas seulement nécessaire pour réaliser nos ambitions économiques, mais contribue également à réduire les disparités en matière de santé et de participation.

Outre les campus, les grands acteurs économiques tels que l'aéroport Maastricht-Aachen Airport, le parc industriel de Chemelot VDL, Nedcar, Greenport Venlo, les centres des grandes villes, mais aussi l'éventuelle implantation du télescope Einstein dans le sud du Limbourg, sont importants pour la structure économique et l'emploi dans le Limbourg. Le maintien et le renforcement de ces acteurs économiques posent toujours la question de savoir comment nous pouvons y parvenir sans compromettre la qualité de l'environnement et la qualité de vie des habitants.

L'économie des loisirs est également un pilier économique important dans le Limbourg. Pour une économie des loisirs florissante, la qualité des paysages et de la nature, des villes attrayantes et une bonne accessibilité sont des éléments importants. Dans ce contexte, nous devons trouver un équilibre solide entre l'expérience et la protection des paysages et de la nature, et les intérêts des différents groupes de touristes, de vacanciers et les habitants. L'offre et la demande des infrastructures d'hébergement devraient être mieux équilibrées, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Un effort continu de qualité est nécessaire pour adapter l'offre existante à la demande changeante des clients réguliers et des nouveaux clients.

Développement des campus

Nous restons attachés au développement des quatre campus Brightlands. La Province du Limbourg est - en plus de l'UM et d'un tiers, souvent privé - impliquée en tant qu'actionnaire dans chaque organisation de campus.

Innovation et croisements : l'importance des centres urbains

À l'avenir, en plus des campus, nous pourrions également voir l'émergence d'environnements d'innovation dans les centres-villes, qui peuvent se renforcer mutuellement et renforcer les campus.

Télescope Einstein

Nous soutenons la demande d'implantation du télescope Einstein dans le sud du Limbourg.

Éducation et marché de l'emploi

Nous voulons que le marché de l'emploi régional et les infrastructures de la connaissance et de l'éducation s'intègrent bien l'un à l'autre et innovent eux-mêmes, en répondant aux transitions.

Économie circulaire

Avec ces conditions cadres, nous voulons stimuler le développement d'une économie circulaire :

- donner le bon exemple et faciliter les bonnes initiatives
- en reliant les parties et les chaînes
- stimuler l'innovation et le savoir-faire
- en partageant les connaissances avec les entreprises et les citoyens

Site de Chemelot

Nous soutenons l'ambition du site de Chemelot de devenir un site chimique climatiquement neutre d'ici 2050 (European Circular Hub).

VDL Nedcar

Nous voulons ancrer le secteur automobile dans le Limbourg. C'est pourquoi nous voulons faciliter la stratégie d'expansion de VDL Nedcar en coopération avec les communes concernées. De cette manière, nous contribuons à la continuité de l'entreprise.

Maastricht Aachen Airport

Le gouvernement a désigné MAA comme un aéroport régional d'importance nationale. Dans la poursuite du développement de l'aéroport, nous pensons qu'il est essentiel de gérer l'équilibre entre les opportunités économiques offertes par l'aéroport, la sécurité et les intérêts du cadre de vie, tels que l'environnement et la santé.

Économie des loisirs

Nous voulons renforcer le savoir-faire dans le secteur. Nous encourageons les entrepreneurs, les pouvoirs publics et les instituts de recherche à travailler ensemble pour une bonne infrastructure physique. Nous encourageons également le partage des données et des connaissances, la formation de réseaux solides et le développement d'une stratégie de marketing commune visant les bons groupes cibles. Un point d'attention particulier à cet égard est la prévention des pressions excessives pour rendre justice aux intérêts des habitants.

9 Lieux d'activités économiques

La création ou l'expansion d'entreprises nécessite des bâtiments et des espaces appropriés. Cela peut être un problème dans le Limbourg. Il arrive que l'espace disponible soit insuffisant ou qu'il ne réponde pas aux besoins des utilisateurs. En outre, ces exigences pourraient changer à l'avenir en raison de la numérisation, de la durabilité, de la mondialisation ou de la robotisation des processus d'entreprise. Dans le nord du Limbourg, la pression s'exerce sur les grands terrains qui sont principalement utilisés par des entreprises de logistique. Cela requiert des arbitrages.

Zones d'activités

Nous optons pour des zones d'activités économiques compactes afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et l'intégration du paysage. Nous utilisons l'ordre de préférence suivant : d'abord, nous rénovons ou réaménageons les sites obsolètes, ensuite seulement nous offrons la possibilité de développer de nouvelles zones d'activités. Cela se fait de préférence en élargissant les sites existants. Le développement de sites neufs est la dernière option.

Logistique

La détermination et la gestion appropriées des plafonds de production de bruit dans les zones d'activités économiques sont essentielles pour utiliser de manière optimale l'espace de développement et pour assurer la protection de la qualité de vie à proximité du site. Dans l'ordonnance sur l'environnement, les sites d'activités de Chemelot et de VDL Nedcar restent des « zones industrielles d'importance provinciale ». En conséquence, l'Assemblée de la Province a le pouvoir de modifier, de déterminer et de faire respecter les plafonds de production de bruit pour ces sites.

Bureaux et commerces dans les zones d'activités

Il n'y a pas de place dans les zones d'activités pour l'établissement de bureaux et de commerces indépendants. Cependant, il est possible d'avoir des bureaux et des salles d'exposition dans le cadre d'entreprises de production. Il est également possible d'établir un commerce de détail de produits encombrants et de produits présentant un risque d'incendie et d'explosion.

Espaces de bureaux

Dans le Limbourg, nous constatons une vacance structurelle et une demande structurellement plus faible pour les espaces de bureaux. Nous soutenons et encourageons les communes centrales à concentrer et à renforcer qualitativement les développements de bureaux dans les zones centrales et les environnements de gare adjacents.

Zones commerciales

Le Limbourg a trop de magasins. Nous soutenons et encourageons les communes à renforcer l'économie et la qualité de vie en rendant les zones commerciales existantes dans les villes et les centres ruraux plus compactes et qualitativement plus fortes.

10 Mobilité

La mobilité ne se limite pas à l'accessibilité : la sécurité, la durabilité et la qualité de vie sont également des objectifs de mobilité. Par qualité de vie, nous entendons l'attention portée à la santé et à l'inclusion sociale ; tout le monde devrait pouvoir participer, y compris les personnes handicapées.

La mobilité concerne les mesures physiques, mais aussi l'influence sur les comportements et les innovations technologiques. Citons par exemple la mobilité intelligente et la logistique intelligente. Les développements dans le domaine de la mobilité ne sont pas figés, c'est pourquoi la flexibilité, l'anticipation et la planification adaptative sont indispensables.

Dans le Limbourg, nous optons pour une méthode de travail axée sur les zones. Nous continuons à nous concentrer sur des thèmes génériques tels que la sécurité routière, la gestion du trafic et des transports, la gestion et l'entretien, les transports publics et les thèmes du vélo et de la logistique.

Conformément à notre plan de mobilité « Slim op weg naar Morgen », nous réalisons des explorations de zones en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et partenaires sociaux. L'aménagement du territoire en constitue la base. Nous parvenons ainsi à une approche intégrée de la mission en matière de mobilité dans une région, et déployons un ensemble équilibré de mesures. En l'occurrence, il est préférable de faire un meilleur usage des réseaux existants plutôt que de créer de nouvelles infrastructures. Cette nouvelle approche apporte une valeur ajoutée en termes de temps, d'argent et de qualité.

Notre objectif est d'améliorer la fluidité du trafic sur les autoroutes A2, A67 et A76 et sur l'A73 près de Venlo. Cela se fait en coopération avec d'autres pouvoirs publics.

Avec nos partenaires eurégionaux, nous continuerons à travailler sur les liaisons ferroviaires internationales avec Liège, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf et Anvers. Dans ce contexte, nous nous engageons à coordonner les systèmes sur les plans juridique et technique.

Nous stimulons l'utilisation de la navigation intérieure et des ports intérieurs du Limbourg. Ils constituent une partie importante des corridors logistiques trans-frontaliers des voies navigables, contribuent au transport durable et soulagent le réseau routier. Ils peuvent également jouer à l'avenir un rôle dans la transition vers une économie circulaire.

Nous maintenons à jour les installations des deux plateformes logistiques du Limbourg du Nord (Venlo-Venray) et du Limbourg du Sud (Sittard-Geleen/Stein) et nous réagissons notamment aux nouveaux développements qui s'y produisent.

Nous continuons à offrir des transports publics dans le Limbourg en fonction de la demande. Nous coordonnons les développements dans les transports publics avec nos parties prenantes (eurégionales) telles que les opérateurs de transport et les autres pouvoirs publics donneurs d'ordre.

Nous sommes fortement engagés en faveur de la mobilité intelligente ; smart mobility et smart logistics. Nous créons ainsi un espace pour des solutions innovantes dans une perspective à plus long terme. Pour y parvenir, il est très important que nos données de mobilité soient les bonnes.

11 Énergie

Au cours des prochaines décennies, l'approvisionnement en énergie des Pays-Bas va changer de manière spectaculaire. Cela exige des choix judicieux pour l'avenir de cet approvisionnement et sa sécurisation.

La transition énergétique nécessite des ajustements de nos infrastructures de surface et souterraines. Le réseau énergétique existant va se transformer à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Des investissements devront être réalisés dans le renouvellement et/ou l'expansion du réseau actuel. Les pipelines existants et les nouvelles techniques de stockage de l'énergie produite de manière durable jouent également un rôle important. La transition énergétique nécessite donc de l'espace, à la fois au-dessus et au-dessous du sol, et cet espace doit être libéré.

Aux Pays-Bas, nous avons convenu que l'utilisation du gaz naturel pour les ménages sera progressivement réduite d'ici 2030, mais surtout par la suite jusqu'en 2050. Les habitants du Limbourg peuvent y contribuer eux-mêmes. Cependant, il s'agit d'une mission majeure qui est plus complexe dans certaines régions du Limbourg qu'ailleurs dans le pays. Cela s'explique par un parc immobilier relativement ancien avec un score énergétique afférent plutôt faible. En outre, la proportion de logements occupés par leur propriétaire est élevée dans notre province et il y a davantage de logements quatre façades dispersés.

Nous appliquons le principe du « trias energetica » dans tous les secteurs. Cela signifie :

- Nous réduisons la consommation d'énergie en luttant contre le gaspillage
- Notre énergie provient autant que possible de sources non fossiles et durables telles que l'énergie éolienne, hydraulique et solaire
- L'énergie qui ne peut être fournie par des sources durables est utilisée de la manière la plus efficace et la plus propre possible

Nous garantissons des réserves d'espaces et une bonne connexion aux réseaux énergétiques (inter)nationaux. Afin de coordonner l'utilisation spatiale éventuelle en faveur de la transition énergétique avec les développements par exemple de l'industrie, de l'agriculture, de la mobilité et du climat, la Province mène une étude sur le système d'infrastructure énergétique en collaboration avec des partenaires.

Le principal défi à relever pour atteindre les objectifs climatiques de 2030 en matière de production d'électricité renouvelable sur terre est celui des régions RES. Ce n'est que s'il s'avère, après consultation mutuelle, que les objectifs fixés au niveau national n'ont pas été atteints que le gouvernement national engagera un processus de consultation administrative. Il peut être nécessaire, pour des raisons d'intérêt général, de prendre des mesures impopulaires. Nous le ferons toujours en consultation avec la région.

Pour l'instant, nous maintenons l'interdiction des éoliennes dans les zones d'exclusion telles que la Beschermingsgebied Nationaal Landschap Zuid-Limburg et les zones Natura 2000. Nous impliquerons les RES dans la mise à jour des zones d'exclusion et des zones préférentielles telles qu'elles sont incluses dans la Vision environnementale de la Province du Limbourg 2014.

12 Agriculture et horticulture

En tant qu'utilisateur et gestionnaire le plus important de la zone périphérique (« buitengebied »), le secteur agricole et horticole est d'une grande importance pour le prestige et la qualité de notre paysage culturel et de notre climat de vie. Nous voulons offrir au secteur l'espace nécessaire pour développer, en liaison et en coopération avec d'autres régions de la connaissance, la nouvelle norme pour une agriculture et une horticulture modernes, durables et circulaires, axées sur la demande, qui soient en équilibre avec un environnement de vie sain et durable auquel elles contribuent. L'initiative de cette transition agricole devra venir à la fois du secteur et de la société. En tant que Province, nous facilitons, stimulons, régissons et régulons. Nous offrons cette possibilité de développement sur la base d'une amélioration intégrale de la qualité de l'environnement, adaptée à ce que la zone peut supporter et conforme à la législation et à la réglementation.

Nous facilitons les initiatives qui contribuent à renforcer les modèles de rémunération pour l'agriculture et l'horticulture, telles que l'agriculture axée sur les services sociétaux. Parmi les exemples, citons : l'agriculture respectueuse de la nature, la gestion des paysages agricoles et les associations de produits locaux (comme le concept d'entrepreneur agricole), le marketing régional, les chaînes courtes, la haute technologie et l'alimentation personnalisée. Les activités visent un système agroalimentaire circulaire, basé sur le potentiel de la région.

Nous jouons un rôle de premier plan dans la réduction des émissions et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la qualité de vie autour des exploitations d'élevage (intensif). Nous optons pour une approche intégrée des zones vulnérables comme les zones Natura 2000. Notre but en l'occurrence est d'atteindre de multiples objectifs, avec des choix guidés par la nature, l'eau, le paysage et les objectifs environnementaux. L'utilisation ciblée par zone des ressources existantes peut avoir un effet multiplicateur.

Nous facilitons et soutenons la transformation des formes traditionnelles d'agriculture et d'horticulture en des formes plus extensives. Le nombre d'animaux est contrôlé par la mise en œuvre de la législation et de la réglementation nationales.

Le programme expérimental Interbestuurlijk Programma (IBP) Zuid-Oostelijke zandgronden donne une impulsion à des thèmes tels que la qualité de l'environnement et l'agriculture circulaire. Le programme IBP Heuvelland se concentre sur la réduction des problèmes d'inondation, l'amélioration des conditions environnementales et hydriques des zones Natura 2000, la restauration de la qualité des eaux souterraines et de surface dans les zones de captage de l'eau et de protection des eaux souterraines, et le développement d'une agriculture durable grâce à des formes d'utilisation des sols adaptées à l'avenir et respectueuses de la nature. Les résultats de ces projets peuvent être étendus en fonction des zones. Ils contribuent à l'approche programmatique de l'agriculture respectueuse de la nature et aux stratégies régionales en matière de sols et de fumier encore à élaborer. Ces dernières seront initiées par la Province, le cas échéant dans le cadre de son rôle par rapport à ces thèmes.

13 Eau

Le Limbourg est confronté à des défis dans tous les domaines du système hydrique de la province : dans le lit d'hiver de la Meuse, le système régional de l'eau et les eaux souterraines. L'approvisionnement en eau potable et la restauration des zones Natura 2000 font l'objet d'une attention particulière. Les défis les plus importants en matière d'eau sont inclus dans une perspective à long terme dans cette Vision environnementale. Le programme sur l'eau 2022-2027 développe entre autres les choix suivants :

International

Comme une grande partie de notre réseau hydrographique est transfrontalier, nous continuerons à collaborer à différents niveaux avec des partenaires étrangers, la Waterschap et le gouvernement national.

Vallée de la Meuse

Nous nous sommes engagés à recalibrer la politique de sécurité hydraulique pour la Vallée de la Meuse. Nous entendons ainsi parvenir à une approche intégrale et réaliste de la protection contre les inondations le long du bassin de la Meuse dans le Limbourg. Nous le faisons en accord et en consultation avec l'Agence de l'eau Waterschap Limburg du Limbourg, les communes de la Meuse limbourgeoise, le Rijkswaterstaat, le Ministère de l'Infrastructure et des Travaux publics et le Staf Deltacommissaris. Nous impliquons également les Régions de sécurité du Limbourg.

En tant que partenaire dans le développement du territoire et gardien de la qualité des espaces, conformément à nos accords avec le gouvernement national, la Waterschap Limburg et les communes de la Meuse, nous continuerons à coopérer et à contribuer à un certain nombre de projets de zone orientés, entre autres, sur la protection contre les inondations. Notre contribution vise à renforcer les qualités de la région.

Ruisseaux et vallées de ruisseaux

Dans notre aménagement du territoire, nous devons tenir compte des changements climatiques, des sécheresses et des inondations. C'est pourquoi nous examinons si nous pouvons renforcer nos compétences légales pour atteindre nos objectifs en matière de système régional de gestion de l'eau. Nous pouvons ainsi nous assurer que les conséquences de la sécheresse, des inondations et des problèmes qui affectent négativement la qualité de l'eau sont prises en compte dans les motifs de développement du cadre de vie physique.

Les ruisseaux et leurs vallées constituent la base du système régional des eaux de surface et aident à orienter les fonctions spatiales. Nous examinerons si la Loi sur l'environnement offre des possibilités de mieux protéger les vallées des ruisseaux et d'autres terrains bas contre les aménagements spatiaux, afin de conserver suffisamment d'espace pour la rétention et le stockage de l'eau.

Eaux souterraines

Nous continuerons à remplir notre mission légale de gestionnaire des eaux souterraines. Nous reprenons dans le Programme relatif aux eaux la répartition des tâches en matière de gestion des eaux souterraines entre, notamment, la Waterschap en tant que gestionnaire intégral de l'eau et la Province, qui a un certain nombre de tâches spécifiques de gestion des eaux souterraines.

Nous assurons - même en période de pénurie d'eau - une bonne répartition des eaux souterraines disponibles entre les fonctions dépendantes de l'eau telles que l'approvisionnement en eau potable, la nature, l'agriculture et l'industrie. Pour ce faire, nous prenons en compte les quantités disponibles, les besoins en eau des fonctions, les économies potentielles et d'autres mesures d'atténuation.

14 Nature

Impulsion qualitative et quantitative en faveur de la nature

Afin d'atteindre les objectifs en matière de biodiversité, nous travaillons sur plusieurs pistes. La piste principale est une impulsion de qualité pour la nature existante dans le Réseau Nature du Limbourg, et surtout dans les zones Natura 2000. En outre, nous optons pour un aménagement de haute qualité de la « nouvelle » nature dans le Réseau Nature du Limbourg. Outre ce Réseau, nous nous concentrons également sur la création d'espaces dans la zone vert-bleu. Dans ce cas, l'utilisation de l'espace contribue plus ou moins à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité.

Notre objectif est de restaurer les conditions abiotiques du Réseau Nature du Limbourg et en particulier des zones Natura 2000 en améliorant les conditions de l'eau, du sol et de l'environnement, par exemple en luttant contre la surcharge en azote. Nous le faisons en conjonction avec notre approche en matière d'azote.

Nous recherchons une coopération transfrontalière lors du développement du Réseau Nature du Limbourg et de la zone vert-bleu.

En tant qu'autorité compétente pour la Loi sur la protection de la nature, nous continuons à protéger la nature au moyen de règles établies dans le Règlement sur l'environnement et en faisant preuve de prudence lors de l'octroi de permis et de dérogations en matière d'environnement. Par le biais de ce Règlement sur l'environnement, nous continuerons à compenser la nature et ses valeurs si elles disparaissent à la suite d'autres développements - par exemple dans l'agriculture, le logement, la production d'énergie, l'économie ou les loisirs.

Gestion de la faune et protection des espèces

En matière de gestion de la faune, nous choisissons de gérer les populations d'animaux sauvages de manière à prévenir ou à limiter les dommages. Nous utilisons en l'occurrence une échelle progressive dans laquelle nous encourageons l'utilisation de moyens préventifs, l'abattage des animaux étant le dernier recours.

En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, nous appliquons le principe de précaution, en retirant le plus tôt possible ces nouvelles espèces de notre nature. En tant que Province, nous voulons jouer un rôle de régisseur dans ce domaine, en demandant aux gestionnaires de la nature et de l'espace public d'y contribuer activement.

Implication et soutien en faveur de la nature et des paysages

Nous visons la socialisation de la nature et des paysages. Cela signifie, entre autres, que nous invitons les citoyens et les entreprises à contribuer à la gestion de la nature et des paysages, et que nous soutiendrons les initiatives citoyennes écologiques.

Nous renforçons l'interconnexion entre la nature/les paysages et l'économie en stimulant la nature, y compris l'esprit d'entreprise par exemple en agriculture, dans les secteurs des loisirs et du tourisme, des soins et de l'innovation, et en encourageant la responsabilité sociale des entreprises en rapport avec la nature et les paysages. Nous nous efforçons d'intégrer la nature dans les nouveaux développements spatiaux et économiques.

15 Paysages

Dans le cas des développements spatiaux, nous fournissons des orientations et des conseils à un stade précoce du processus d'évaluation dans le but de réaliser des conceptions intégrales.

La Province joue un rôle de liaison dans la mise en œuvre du programme « Nationaal Landschap Zuid-Limburg ».

Dans le nord et le centre du Limbourg, nous soutenons le processus des régions visant à transformer les parcs nationaux traditionnels par le développement intégral de la zone en régions plus vastes dans lesquelles les noyaux naturels actuels ont leur place. Cela permettra d'accroître la valeur de l'espace rural en termes d'expérience et de qualité, de renforcer le potentiel économique des régions et de promouvoir la cohésion sociale entre les campagnes et les centres urbains.

Nous continuerons à jouer notre rôle en vue de préserver, gérer, développer et faire expérimenter les qualités paysagères essentielles de la zone de préservation du Nationaal Landschap Zuid-Limburg et de la zone vert-bleu.

Nous encourageons la Waterschap, les communes et les autres parties prenantes à prendre des mesures adaptées au climat et écologiquement durables pour les ruisseaux, les vallées de ruisseaux, les vallées sèches et les pentes abruptes de la zone vert-bleu.

Nous voulons une plus grande cohérence entre la ville et la zone rurale adjacente. Ce faisant, nous accordons une attention particulière aux zones de transition autour de nos villes ; les zones dites « ville-campagne ».

Nos paysages ne s'arrêtent pas aux limites de la province. C'est pourquoi nous investissons dans des collaborations et des projets à caractère transfrontalier sur les thèmes des paysages sains, de la vitalité du Limbourg et de ses habitants, et du « tourisme durable ». Nous travaillons ensemble au niveau transfrontalier dans le Parc des Trois Pays, le RivierPark Maasvallei, Kempen-Broek et le parc Maas-Swalm-Nette.

16 Sols et sous-sols

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'environnement, la Province reste dans de nombreux cas l'autorité compétente pour l'octroi du permis environnemental.

Sous-sol

Nous stimulons l'utilisation durable du sous-sol du Limbourg. L'utilisation et la préservation doivent être en équilibre.

Nous jouons un rôle actif en tant que régisseur de la mise en œuvre des accords avec le gouvernement national concernant les conséquences de l'exploitation du charbon dans le Limbourg. Un régime d'indemnisation adéquat par le gouvernement national est important pour les dommages miniers.

Activités extractives

Toute extraction de sol (avec ou sans extraction de matériaux de construction) doit contribuer à la réalisation ou à l'amélioration d'une fonction socialement souhaitable. Les initiateurs veillent à ce que leurs activités soient soutenues par la population.

L'utilité et la nécessité de nouvelles extractions par rapport à la réutilisation de matières premières secondaires et à la transformation en économie circulaire doivent être démontrées.

Lors de l'extraction de sable et de gravier, la préférence est donnée aux projets qui contribuent au développement de la région dans la Vallée de la Meuse.

Protection des sols

La Province continuera à être un intermédiaire actif entre le gouvernement national, les communes et les autres partenaires provinciaux lorsqu'il s'agira de l'approche vis-à-vis de substances extrêmement préoccupantes comme les PFAS (substances poly- et perfluoroalkylées).

Partie B - Visions axées sur les zones

17 Le Limbourg dans une perspective suprarégionale

17.1 Orientation eurégionale

Le Limbourg est situé dans le nord-ouest très urbanisé de l'Europe, au milieu de grandes concentrations de population telles que la Randstad, la Brabantstad, le Vlaamse Ruit, y compris Bruxelles, et la région Rhin-Ruhr. 30 millions de personnes vivent dans une zone de 100 km autour du Limbourg. Les deux tiers de la population du Limbourg vivent dans le sud du Limbourg, une région très urbanisée. Avec Venlo, Venray, Roermond et Weert, le Limbourg septentrional et du Centre compte quatre villes d'importance moyenne dans une zone essentiellement rurale avec des villages et quelques grands centres ruraux à fonction régionale. Le cadre de vie des habitants du Limbourg s'étend au-delà des frontières nationales et provinciales. Inversement, une part importante des achats dans le Limbourg est effectuée par des personnes extérieures à la province.

La situation frontalière du Limbourg offre à la fois des opportunités et des défis d'un point de vue économique. Les possibilités peuvent être mieux exploitées si l'agglomération européenne est renforcée. Les réseaux économiques et de connaissances, la suppression des barrières administratives et culturelles dues aux frontières, l'aménagement commun du territoire et l'amélioration de la mobilité y contribuent. Le Limbourg participe activement aux Euregios et aux développements au sein de l'Union européenne. Nous utiliserons les fonds européens au cours de la nouvelle période des Fonds structurels européens (2021-2027) et continuerons le système de cofinancement actuel.

Vers une zone rurale prête pour l'avenir

17.2 Transitions multiples

Les deux tiers du Limbourg sont ruraux. La Vallée de la Meuse forme la connexion entre le Heuvelland dans le sud du Limbourg et les sols sableux supérieurs avec les Maasterrassen et le Peellandschap dans le nord et le centre du Limbourg. L'agriculture, l'horticulture et l'économie des loisirs sont des facteurs économiques importants dans l'espace rural.

Au sein des régions du Limbourg, il existe de grandes différences dans les structures agricoles et paysagères, et dans l'interaction entre les deux. Dans le domaine agricole, le Nord et le Centre du Limbourg peuvent se mesurer aux leaders mondiaux en termes de production, de business et de logistique. Pour le secteur agroalimentaire, la connexion avec Greenport Venlo, y compris le Brightlands Campus Greenport Venlo et la Foodvalley est importante. Dans Limbourg méridional, l'agriculture et l'horticulture de sol ont traditionnellement contribué largement au développement et à la gestion d'un paysage culturel attrayant et varié. Ce patrimoine est une catégorie particulière aux Pays-Bas en raison de son architecture et de sa forme, comme les fermes à colombages et les fermes carrées ayant l'apparence d'un château. La gestion et la préservation de ces valeurs paysagères et culturelles uniques sont essentielles et nécessitent de nouveaux modèles économiques.

Dans un avenir proche, des transitions de grande envergure et des défis majeurs vont modifier considérablement l'image des paysages.

Nature, systèmes hydrographiques et paysages transfrontaliers

En tant que lien vert, le Limbourg forme une zone stratégique entre d'importantes réserves naturelles européennes. Notre province possède également de grands paysages transfrontaliers déterminants pour son identité, et des réserves naturelles d'une grande importance pour les loisirs. Le bassin versant de la Meuse est également transfrontalier. 90 % de l'eau du Limbourg provient de l'étranger. Cette succession de zones naturelles transfrontalières et de paysages de grande valeur offre des possibilités de restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Trois catégories de zones rurales

Le Natuurnetwerk Limburg est la partie limbourgeoise du Réseau Nature National. Ce réseau a une fonction importante pour la biodiversité. Il fonctionne également comme une zone de loisirs importante et comme le support de la structure paysagère ainsi que du patrimoine culturel. Il existe 23 zones Natura 2000 au sein du Réseau Nature du Limbourg. Les zones Natura 2000 sont également présentes dans le voisinage immédiat des provinces et pays voisins. La réduction de la charge d'azote provenant de l'environnement est entre autres ici une chose essentielle.

La zone vert-bleu (groenblauwe mantel) comprend la Vallée de la Meuse et les vallées des ruisseaux, qui sont des éléments précieux du point de vue paysager et de l'histoire culturelle. Les espaces de cette zone vert-bleu servent souvent de tampons autour des zones naturelles existantes et de zones de connexion entre celles-ci. Il s'agit d'espaces à prédominance agricole (extensifs), de monuments, de petits éléments paysagers et de cours d'eau. Dans le Limbourg méridional, cette zone comprend également les pentes abruptes, les vallées sèches et les principales liaisons paysagères avec la Vallée de la Meuse. Dans la zone vert-bleu, l'adaptation du système hydrographique au climat est un point central.

Les sols sablonneux supérieurs du Limbourg septentrional et du Centre, et les zones de plateau du Limbourg méridional forment ensemble la zone dite buitengebied. Cette zone présente des défis majeurs de transition liés aux problèmes concernant notamment l'azote et les particules fines.

Une approche cohérente des missions

Dans de nombreux cas, il sera possible d'assumer les missions de manière cohérente et de créer ainsi des situations gagnantes pour tous. Parfois, cependant, les missions se font concurrence pour l'espace limité disponible. Cela nécessite des choix dans lesquels les intérêts de l'économie, de l'approvisionnement énergétique, de la santé, de la nature et de la qualité de l'espace doivent être mis en balance. Une approche axée sur les zones dans laquelle les entrepreneurs, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics travaillent ensemble, est nécessaire à cette fin. La Province souhaite stimuler cette coopération et, si nécessaire, l'initier. L'une des façons d'y parvenir est d'utiliser les possibilités et les facilités offertes par l'Union européenne et le gouvernement national.

17.3 Défis majeurs pour les villes et les villages

Les villes et villages du Limbourg doivent continuer à être un lieu de résidence attrayant et agréable pour les habitants. Au cours des prochaines décennies, les villes et villages du Limbourg devront faire face à des problèmes et des transitions complexes. Pour de nombreuses problématiques dans les zones bâties, les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les entreprises devront trouver des solutions ensemble. Un rôle important incombe aux communes. Cependant, un nombre croissant de questions transcendent le niveau local et nécessitent une action conjointe des communes dans un contexte régional. Nous voulons soutenir les communes en l'occurrence. Dans certains domaines, compte tenu des intérêts de la Province, nous donnons également une orientation à cette évolution. Nous adoptons une vision large, qui dépasse également les frontières provinciales et nationales.

Des villes compactes restent le point de départ

Les nouveaux développements urbains doivent, autant que possible, trouver leur place dans l'espace bâti. Cela afin de préserver la diversité entre ville et campagne, entre dynamisme et calme, et entre vie, travail et loisirs en tant qu'éléments de la qualité de notre cadre de vie. Nous continuerons à soutenir ce principe d'échelle et le choix de « plus de ville » avec des règles figurant dans le Règlement sur l'environnement. Nous prêtons en l'occurrence attention à la compacité des centres-villes, à la préservation des infrastructures de base et à la qualité de vie. Ce ne sont pas des frontières accidentelles, mais le mode de vie quotidien des habitants qui sont décisifs ici. La Province aide les communes à résoudre les problèmes dans le domaine de la qualité de vie et les soutient face aux enjeux sociaux que représentent les lacunes en matière de participation, d'éducation et de santé.

17.4 Réaliser un climat d'affaires attrayant

Capacité d'innovation

Pour l'avenir, il est important de maintenir la compétitivité de nos secteurs économiques, afin de répondre aux évolutions mondiales. Dans le même temps, il est important de garantir la durabilité de l'économie limbourgeoise. Cela inclut la circularité, la limitation de l'impact environnemental, les économies d'énergie et le passage à des sources d'énergie durables.

Climat d'implantation transfrontalier

Le climat d'implantation du Limbourg est transfrontalier. Nous voulons utiliser de manière optimale la situation favorable du Limbourg au centre de zones économiques clés : la Randstad, la région Rhin-Ruhr, le Vlaamse Ruit et les réseaux (de transport) transeuropéens (RTE-T). En outre, nous voulons exploiter les connexions avec les régions de la connaissance telles que Brainport Eindhoven, Amsterdam/Utrecht, Nimègue/Wageningen, Louvain et Aix-la-Chapelle.

Qualité, disponibilité et accessibilité des lieux d'activités

Un nombre suffisant de lieux d'activités répondant aux exigences en constante évolution des entreprises et des pouvoirs publics en matière de numérisation, de durabilité, d'adaptation au climat et d'accessibilité, entre autres, est une condition préalable importante au renforcement de la structure économique régionale. L'application du principe de l'échelle devrait permettre de limiter au maximum l'impact négatif des lieux d'activités sur leur environnement immédiat.

Accessibilité multimodale

Les corridors de transport de marchandises entre les principaux ports de Rotterdam, d'Anvers et de la région de la Ruhr (Duisbourg) apportent une grande valeur ajoutée économique aux Pays-Bas en raison du volume des flux de marchandises et de la logistique. Du point de vue du Limbourg, le corridor sud-est (Rotterdam - Brabant-Nord/Limbourg - Allemagne ; A16/A58/A67, la route du Brabant, les canaux et les pipelines de la Meuse et du Brabant) est particulièrement important, tout comme le corridor entre Anvers et la région de la Ruhr (y compris le Trilogiport de Liège). Dans le Limbourg, Venlo-Venray et Sittard-Geleen/Stein sont des plateformes logistiques d'une importance supérieure à la moyenne.

Nous nous sommes engagés à poursuivre le développement des corridors de transport de marchandises pour en faire des corridors de premier plan, et nous réagissons à des évolutions telles que la nouvelle Route de la soie et les possibilités de transport par pipeline. Ce faisant, la position du Limbourg en tant que point névralgique de la logistique peut être encore considérablement renforcée.

Parmi les défis à relever figurent l'amélioration de l'accessibilité multimodale des centres économiques, la fluidité et la fiabilité du réseau routier principal (autoroutes) et les besoins du secteur de la logistique. Cela peut se faire en réponse aux innovations (smart mobility) et en rendant les moyens de transport plus durables (e-mobility). Il faut également prêter attention à l'accessibilité internationale.

Le transport par voie navigable est actuellement limité. Grâce à la suppression des obstacles physiques et à une coopération intensive entre les différentes parties prenantes, nous pourrions mieux utiliser le potentiel existant.

Fourniture d'énergie

La production durable d'énergie est concrétisée dans les stratégies énergétiques régionales (les RES). La responsabilité de la principale structure énergétique nationale, fondée sur une évaluation intégrale des autres missions et intérêts, incombe au gouvernement national. À cette fin, celui-ci élaborera un programme de structure principale de l'énergie (Programma Energiehoofdstructuur, PEH). Il est important pour le Limbourg que cela se fasse dans un contexte international, sur la base de conditions de concurrence équitables au niveau national et, de préférence, international. Notre ambition est la réalisation d'un corridor énergétique (pipelines) entre Rotterdam et la Ruhr qui relie Rotterdam en tant que « porte de l'Europe » pour l'hydrogène, le CCS (captage et stockage du CO₂) et d'autres vecteurs et produits énergétiques durables (pyrolyse verte, etc.) avec Chemelot et l'arrière-pays allemand. Cela est d'une grande importance économique.

Marché de l'emploi

En partie en raison de l'évolution démographique, le Limbourg est menacé plus que d'autres régions néerlandaises par une pénurie de main-d'œuvre et de jeunes talents. Cela peut affecter les possibilités de développement et le profil économique du Limbourg. Retenir les salariés et les jeunes, accroître la participation au marché de l'emploi et augmenter la productivité du travail grâce à des innovations technologiques et sociales font partie de la solution. En outre, il est important d'aider les travailleurs internationaux, qui sont indispensables dans certains secteurs, en leur fournissant un logement, une intégration et une éducation appropriés.

18 Visions régionales pour le Limbourg septentrional, du Centre et du Sud

19 Visions régionales pour le Limbourg septentrional, du Centre et du Sud

Le Nord, le Centre et le Sud du Limbourg ont chacun leur propre vision régionale. Après avoir décrit leur profil régional, ils esquissent une perspective pour 2030-2050, et discutent par thème des défis et des tâches spécifiques à la région.

20 De la mise en œuvre à l'exécution

La Vision environnementale fournit une image stratégique du milieu de vie physique du Limbourg. La vision décrit la voie que suit le Limbourg, la manière dont nous y travaillons et qui peut y jouer quel rôle.

La Province veut aider à réaliser un Limbourg innovant et connecté. Elle le fait en apportant un soutien et une assistance, en donnant des orientations, en fixant des cadres ou en les faisant respecter. Par le biais d'une impulsion supplémentaire ponctuelle, pluriannuelle ou d'un lâcher prise délibéré, la Province se concentre sur les développements qui l'intéressent.

20.1 Principes de mise en œuvre

Dans les conditions de faisabilité, d'accessibilité et de soutien, la Province, en tant que pouvoir de niveau intermédiaire, se présente comme un partenaire fiable des autres pouvoirs publics et des organisations de la société civile. Nous travaillons donc ensemble sur la base d'un certain nombre de principes de procédures :

- Les missions et les opportunités sociétales sont centrales
- Nous optons pour la coopération, la participation et l'adhésion
- Nous travaillons en fonction des zones
- Nous réalisons de manière adaptative nos missions
- Nous travaillons comme un seul pouvoir public
- Nous déterminons l'engagement financier par le biais des cadres politiques provinciaux

20.2 Trois types d'instruments

La Province peut utiliser trois types d'instruments pour la mise en œuvre de la politique environnementale : administratif et communicatif, financier et juridique. L'utilisation des instruments est basée sur le besoin sociétal, la priorité et l'urgence, les risques et la détermination des rôles. S'il y a un rôle pour la Province, l'approche sera alors déterminée.

20.3 Collaboration

La Vision environnementale du Limbourg a été élaborée en consultation avec nos partenaires régionaux. Le dialogue et la coopération ne s'arrête pas à l'élaboration de la Vision environnementale. Les pouvoirs publics, en collaboration avec les acteurs du marché, d'autres partenaires dans la région et au-delà, la société civile et les citoyens, fixent la barre pour la réalisation des ambitions et des missions formulées.

Coopération régionale

Depuis 2015 et pour chaque région, des accords administratifs entre les communes et la Province fixent les responsabilités des communes. Pour chaque thème, les communes concrétisent dans un contexte régional les cadres de la Vision environnementale de la Province en programmes (inter)communaux communs. Les éléments essentiels de ces programmes feront partie des visions communales en matière d'environnement. La Province est étroitement impliquée dans ces mises en œuvre. L'approbation se fait au sein des conseils communaux.

Les accords administratifs seront mis à jour en consultation avec les régions après l'entrée en vigueur de la Vision environnementale et alignés sur les choix faits dans cette dernière, et sur d'autres développements actuels tels que les « Regio Deals ».

Coopération gouvernement national - région

La première Vision environnementale nationale (NOVI) est publiée à peu près en même temps que la Vision environnementale de la Province. Ici aussi, « travailler comme un seul pouvoir public » est un principe important. Le gouvernement veut faire de la NOVI une forme concrète d'accords de coopération avec les organisations coupoles des provinces, des agences de l'eau et des communes. La NOVI introduit un nouvel instrument, « l'Agenda environnemental ». Cet instrument présente les missions telles qu'elles sont formulées dans les différentes Visions environnementales - NOVI, POVI, les visions environnementales des communes : les GOVI - en plus des programmes de mise en œuvre actuels du gouvernement national et des régions, et nous déterminons conjointement les domaines dans lesquels des actions supplémentaires sont nécessaires. L'objectif est de prendre des décisions mieux coordonnées sur la manière de relever les défis du milieu de vie physique, sur la base d'une vision partagée. C'est ainsi que la force de mise en œuvre est renforcée, la réalisation accélérée et que les moyens connaissent un rendement optimal.

Un deuxième instrument introduit dans la NOVI sont les zones NOVI, zones auxquelles le gouvernement national souhaite accorder une attention particulière pendant un certain nombre d'années en raison de la complexité des problématiques (environnementales). Les zones du Peel et du Limbourg méridional sont des zones NOVI possibles.

20.4 Travailler selon un cycle de gestion

La Vision environnementale, le Règlement environnemental et les programmes sont des liens importants dans le cycle de gestion de l'administration de la Province. La Vision environnementale décrit la ligne de conduite à suivre au niveau stratégique, qui est ensuite concrétisée dans des programmes. La Vision environnementale et les programmes sont contraignants pour la Province du Limbourg. Le Règlement environnemental contient des dispositions qui garantissent que les objectifs de la Vision et des programmes ont un effet juridiquement contraignant sur les tiers. Il est important que les visions environnementales et les programmes restent à jour et en phase les uns avec les autres. C'est pourquoi la mise à jour et le suivi constituent une partie importante du cycle de gestion.

Modularité de la Vision environnementale

Il existe une seule Vision environnementale de la Province pour le territoire du Limbourg. Cette Vision environnementale est composée de modules (politiques) interconnectés et harmonisés, à la fois thématiques et axés sur des zones particulières. Dans la Loi sur l'environnement, il a été décidé de ne pas fixer de règles concernant l'obligation d'actualiser la Vision environnementale. Cela offre la flexibilité, si nécessaire, d'adapter un ou plusieurs modules de la Vision environnementale au moyen de révisions partielles. Les impulsions peuvent provenir de nouveaux programmes du Collège ou de coalition, de développements sociétaux, de suivi et d'évaluation et de la législation. La Vision environnementale consolidée contient toujours les versions actuelles de tous les modules.

20.5 Instruments de la Loi sur l'environnement

La Loi sur l'environnement fournit à la Province de nombreux instruments juridiques. Ils peuvent être utilisés pour élaborer les politiques décrites dans la Vision environnementale et les programmes. Les instruments juridiques sont brièvement expliqués ci-dessous. Il est également indiqué si c'est l'Assemblée de la Province (PS) ou l'exécutif de la Province (GS) qui adopte les documents sur l'environnement.

Programmes (GS)

Pour certains sujets, des programmes sont prescrits par la loi pour mettre en œuvre les directives de l'UE. Quatre programmes sont obligatoires pour la Province :

- Plan d'action contre le bruit
- Programme régional de l'eau
- Plans de gestion pour les zones Natura 2000
- Programmes en cas de dépassement imminent des valeurs environnementales (dioxyde de soufre ou azote)

Dans la période à venir, nous ferons le point sur les programmes provinciaux qui, en plus des programmes obligatoires, sont nécessaires et souhaitables. Nous le ferons dans le cadre des programmes nationaux visés et en liaison avec les programmes (inter)communaux prévus pour certains thèmes qui seront élaborés dans un contexte régional.

Règlement sur l'environnement (PS)

Le règlement sur l'environnement contient des dispositions contraignantes pour le milieu de vie physique du Limbourg. La Province ne peut réglementer des sujets que s'ils sont désignés à partir d'un intérêt provincial clair ou se rapportent à une tâche statutaire provinciale. Il s'agit de règles concernant des questions telles que la protection des eaux souterraines, les eaux régionales, l'affectation de fonctions aux sites, la conservation de la nature, la gestion des espèces et les zones de calme.

Instruction (GS)

L'exécutif de la Province (et, en cas d'urgence, le Commissaire du Roi) peut donner une instruction au conseil communal ou à la direction de l'agence de l'eau sur l'exécution d'une tâche ou d'une compétence basée sur un intérêt provincial. Cet intérêt provincial doit avoir été exprimé au préalable dans un document politique tel que la Vision environnementale ou une note politique. Une instruction ne peut être donnée si elle est destinée à être exécutée de manière répétée par différents organes administratifs : dans ce cas, les dispositions du Règlement sur l'environnement s'appliquent.

L'arrêté du projet (GC)

L'arrêté du projet vise à modifier le plan environnemental pour les développements du milieu de vie physique qui relèvent de la responsabilité du gouvernement national, d'une province ou d'une agence de l'eau, de manière à ce que le projet puisse être réalisé et maintenu. Si nécessaire, le gouvernement national et les provinces auront le pouvoir de trancher pour prendre ces arrêtés.

Intervention réactive (GS)

L'exécutif provincial peut recourir à une intervention réactive si quelque chose est contraire à un intérêt provincial et si cela est nécessaire pour assurer une affectation équilibrée des fonctions entre les sites. L'intérêt en question doit être reflété dans un document rendu public par un organe administratif de la Province. Ce document peut être une décision juridiquement contraignante, telle que le Règlement sur l'environnement, une instruction ou un arrêté préparatoire, mais aussi un document politique, tel que la Vision environnementale, une lettre ou une note politiques.

Permis environnemental (GS)

Le Permis environnemental permet d'évaluer à l'avance les activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu de vie physique, telles que les activités nuisibles à l'environnement. Il s'agit d'activités pour lesquelles la Province est l'autorité compétente.

20.6 Changements dans les documents politiques avec l'adoption de la Vision environnementale

Avec l'entrée en vigueur de la Vision environnementale de la Province, les documents suivants ne s'appliquent plus :

- Plan environnemental provincial du Limbourg (POL2014)
- Compléments POL :
 - Zandmaas (2002, 2004, 2010) ;
 - Extension Carrière 't Rooth (2006) ;
 - Arrêt de l'extraction de calcaire à St.Pietersberg (2009).

Le complément POL Grensmaas (2005, 2010) est maintenu mais est conçu comme un programme dans le cadre de la Vision environnementale.

Entrée en vigueur du Règlement sur l'environnement de la Province

La date d'entrée en vigueur du Règlement sur l'environnement est la même que celle de la Loi sur l'environnement (désormais prévue le 01-01-2022).

Avec l'entrée en vigueur du (nouveau) Règlement sur l'environnement du Limbourg, les documents suivants ne s'appliquent plus :

- Règlement sur l'environnement Limburg 2014 (2014) et
- Les règlements modificatifs correspondants :
- Modifications du Règlement environnemental du Limbourg 2014 (2016) ;
- Chapitre 3 Nature du Règlement sur l'environnement du Limburg 2014 (2017) ;
- Règles relatives à l'énergie géothermique dans les zones de protection de l'environnement (2017) ;
- Dans le cadre du Traité de modification de la frontière entre les communes néerlandaises d'Eijsden-Margraten et de Maastricht et la ville belge de Visé (2017)
- en relation avec la correction de la carte 10 Normalisation des inondations régionales au paragraphe 5.3 (2018) ;
- Paragraphe 2.4 Accords administratifs mise en œuvre régionale POL2014 (2018) ;
- Modification des limites des zones naturelles Goudgroen, Zilvergroen et Bronsgroene landschapszone (2018) ;
- Paragraphe 2.14 Houden van geiten (L'élevage de chèvres) (2019) ;
- Les ajustements de la délimitation de la zone naturelle Goudgroen tels que mis en œuvre dans le cadre de l'adoption du Plan de gestion de la nature du Limbourg (2018, 2019, 2020, 2021) ;
- Modification du Règlement sur l'environnement du Limbourg 2014 (modification de certaines dispositions relatives aux zones de captage des eaux et aux zones de protection des eaux souterraines) (2020).

Le Règlement sur l'environnement du Limbourg peut être modifié à partir du 1-1-2022 si nécessaire par le biais de Règlements modificatifs. Ces modifications peuvent être le résultat d'élaborations supplémentaires sur la base de la Vision environnementale du Limbourg, mais aussi d'une question sociétale, et être commandées par l'Assemblée de la Province, la législation ou la réglementation nationales, ou en relation avec la mise en œuvre de programmes, par exemple le Programme sur l'eau. La version consolidée du Règlement sur l'environnement du Limbourg représentera toujours l'état le plus récent des choses, et sera mise à disposition via le Système numérique national de la Loi sur l'environnement.

21 Motivation de la Vision environnementale

21.1 Réalisation de la Vision environnementale

Au printemps 2018, l'Assemblée de la Province a adopté l'approche pour la réalisation de la Vision environnementale du Limbourg. Il a été convenu que la Vision environnementale serait élaborée dans le cadre d'un processus interactif avec les pouvoirs publics, les instances intermédiaires, les représentants d'associations et d'autres organisations partenaires. Dans le processus qui s'est déroulé pendant cette période, on a utilisé autant que possible des processus de travail en cours (tels que l'élaboration de visions thématiques ou de cadres politiques). À la fin de l'été 2018, une large conférence de travail a été lancée ; elle a marqué le début de la fixation des ambitions et de l'agenda communs. En outre, huit réunions (régionales) ont été organisées au total entre septembre 2018 et juillet 2020 pour discuter à la fois du contenu et du processus. Cela a fourni les éléments de base pour les 31 Dilemmes environnementaux du Limbourg. Sur cette base, la Vision environnementale a été affinée. Deux versions préliminaires ont été partagées et discutées avec les partenaires de coopération.

21.2 Participation à la Vision environnementale

Étant donné que la Vision environnementale porte sur des thèmes qui influencent la vie quotidienne des Limbourgeois, nous avons mis en place un processus de participation en ligne et hors ligne dans lequel non seulement les organisations partenaires et les parties prenantes, mais aussi les habitants, ont été invités à réfléchir avec nous au contenu de cette vision. Nos pays voisins ont également été impliqués et, par l'intermédiaire du bureau d'étude Dear Hunter, nous avons entamé un dialogue avec les habitants de l'Euregio. La contribution de tous les participants a été utilisée dans la composition de la Vision environnementale.

21.3 Évaluation des incidences sur l'environnement

Afin de tenir pleinement^[3] compte des intérêts environnementaux dans les choix effectués dans la Vision environnementale, une évaluation des incidences sur l'environnement (m.e.r.) est réalisée pour la préparation de la Vision environnementale et une EIE (MER).^[4]

Pour le résumé et le texte intégral de cette EIE, veuillez consulter les documents séparés sur www.limburg.nl/toekomstvanlimburg.

³ Le terme « environnemental » ne couvre pas le contenu, mais est toujours utilisé comme terme juridique.

⁴ Il est d'usage en néerlandais d'utiliser les abréviations m.e.r. et MER. L'abréviation m.e.r., avec des lettres minuscules et des points entre les lettres, signifie la procédure complète, l'évaluation des incidences sur l'environnement. MER (= EIE en français) avec des lettres majuscules, sans points, signifie l'étude (le rapport) d'incidences sur l'environnement qui accompagne l'évaluation. Ici aussi, l'EIE ne s'intéresse pas seulement à l'environnement, mais aussi au cadre général d'évaluation basé sur la classification personnes (people) - environnement (planet) - prospérité (prosperity).